



**RAPPORT  
SUR LA SITUATION EN MATIERE DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE  
ANNEE 2017**

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
GRAND PARIS SUD EST AVENIR**

## Table des matières

Préambule .....	Page 4
<b>1. Une identité propre et une singularité au cœur de la région Parisienne .....</b>	<b>Page 5</b>
<b>2. Le plan climat : vers une stratégie territoriale de transition écologique, économique et durable .....</b>	<b>Page 7</b>
2.1. Une stratégie territoriale de transition écologique, économique et durable.....	Page 7
2.2. La préparation du plan climat .....	Page 7
<b>3. Des réflexions sur l’agriculture, les déplacements et le tourisme .....</b>	<b>Page 10</b>
3.1. Un projet alimentaire sur GPSEA en réflexion.....	Page 10
3.2. Un plan local de déplacements en cours de lancement.....	Page 10
3.3. Une réflexion sur le tourisme .....	Page 11
<b>4. Les actions mises en place .....</b>	<b>Page 11</b>
4.1. Des actions pour favoriser la transition énergétique .....	Page 11
4.2. Des actions d’éducation au développement durable .....	Page 13
4.3. Des projets œuvrant pour l’éco-exemplarité.....	Page 15
<b>5. Des politiques publiques participant au développement durable.....</b>	<b>Page 19</b>
5.1. Une offre complète et des projets pour favoriser la mobilité et les déplacements.....	Page 19
5.2. Une collecte et un traitement des déchets optimisés.....	Page 21
5.3. La propreté urbaine .....	Page 25
5.4. Développer le logement social et améliorer le parc immobilier bâti.....	Page 25
5.5. Renforcer la cohésion sociale et la solidarité .....	Page 27
5.6. Une gestion durable des ressources naturelles .....	Page 28
5.7. Développer une économie durable et solidaire .....	Page 31

5.8. Des compétences redéfinies en matière d'espace public..... Page 32

Annexe : Synthèse des 1ers éléments de diagnostic du plan climat

## Préambule

En 1987, le rapport Brundtland a proposé une définition du développement durable qui fait toujours référence : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Depuis, de nombreuses dispositions législatives ont renforcé récemment la prise en compte du développement durable :

- La Charte de l'Environnement inscrite dans la Constitution le 1<sup>er</sup> mars 2005 introduit la référence explicite au développement durable. Son article 6 précise notamment que les « politiques publiques doivent promouvoir un développement durable ».
- La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2 définit six grands chantiers : bâtiments et urbanisme, transports, énergie et climat, préservation de la biodiversité, protection sanitaire et gestion des déchets et enfin, gouvernance écologique.
- La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent, visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique.

Aussi, progressivement, les politiques publiques évoluent, pour mieux utiliser, protéger et partager les ressources naturelles limitées de notre planète.

En application de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 sus nommée, le rapport « développement durable », rendu obligatoire pour les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants d'après le décret n°2011-687 du 17 juin 2011, doit rendre compte des efforts menés localement en matière de :

- lutte contre le changement climatique
- préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent
- cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- épanouissement de tous les êtres humains
- transition vers une économie circulaire.

**Le présent document constitue le rapport développement durable de l'année 2017 de Grand Paris Sud Est Avenir. Il présente à la fois :**

- les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de l'Etablissement Public Territorial
- les politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre.

## 1. Une identité propre et une singularité au cœur de la région parisienne

Depuis le 1er janvier 2016, les communautés de Plaine centrale du Val-de-Marne, du Haut Val-de-Marne et du Plateau Briard ainsi que la ville de Bonneuil-sur-Marne se sont regroupées pour devenir un établissement public territorial de la Métropole du Grand Paris, dénommé Grand Paris Sud Est Avenir.

Situé au sud-est de Paris, l'Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'étend sur 99,84 km<sup>2</sup>. Il s'étire des portes de Paris jusqu'à l'Arc boisé du sud-est francilien et au début du plateau agricole de la Brie.



Ce nouveau territoire regroupe **16 communes** représentant 313 085 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (population totale légale).

Il est constitué de zones très urbaines, à l'image de Créteil, ville préfecture de plus de 90 000 habitants et d'espaces plus ruraux où se côtoient des communes de moins de 5 000 habitants comme Périgny-sur-Yerres.

Grand Paris Sud Est Avenir est structuré par un réseau dense d'infrastructures ferroviaires (RER A et D, ligne 8 du métro, Grand Paris Express à moyen terme), un maillage routier et autoroutier important et la présence d'une des trois principales plateformes multimodales franciliennes avec le Port de Bonneuil-sur-Marne.

L'importance des équipements culturels, sportifs et de loisirs, de recherche et d'enseignement supérieur comme l'Université de Paris Est-Créteil ou de santé, avec 5 centres hospitaliers) ainsi que le dynamisme du tissu économique local font de Grand Paris Sud Est Avenir un pôle de développement majeur du sud-est parisien.

Situé enfin à l'articulation des corridors écologiques de la Seine, de la Marne et de la ceinture verte régionale, l'Établissement public territorial présente un autre atout : un patrimoine naturel riche et diversifié, véritable poumon vert de la Métropole du Grand Paris. GPSEA se distingue des autres territoires métropolitains

par la présence inédite d'espaces agricoles et forestiers d'envergure régionale, une géographie singulière et un réseau hydrographique exceptionnel.

Face à ces diversités et ces contrastes, l'enjeu principal est de développer le territoire tout en participant à la lutte contre le changement climatique, en préservant les milieux et ressources existants et en favorisant des dynamiques d'aménagement durable.

### 1.1. La réalisation d'un « portrait de territoire »

L'année 2017 a été l'occasion de favoriser la compréhension des caractéristiques de GPSEA, notamment grâce à la réalisation d'un premier « portrait de territoire ».

[http://sudestavenir.fr/files/observatoire/portrait-territoire\\_V10.pdf](http://sudestavenir.fr/files/observatoire/portrait-territoire_V10.pdf)

Ce document a été présenté à l'**Observatoire Economique, Social et Environnemental**. Cette structure partenariale constituée d'une quarantaine de membres a été créée en septembre 2016 pour fédérer, dans une logique collaborative, les acteurs locaux ainsi que les grands partenaires institutionnels.

Il se veut un véritable outil de travail partenarial, contribuant à construire l'identité de GPSEA mais aussi à alimenter les réflexions quant à l'orientation des politiques publiques.

L'Observatoire poursuit ainsi une triple ambition : analyser les grandes caractéristiques territoriales de GPSEA, mesurer la trajectoire de développement du territoire et co-construire et partager cette connaissance avec les partenaires.

### 1.2. Un interface avec les villes

La Délégation Relation et Appui au Territoire a été créée pour assurer **l'interface entre les villes, les directions de GPSEA et les partenaires institutionnels**.

Elle anime et organise des réunions de travail avec les Directeurs Généraux des 16 communes. Elle travaille au quotidien avec les élus et les services des villes et les sensibilise au développement durable dans la rédaction de marchés publics, dans les révisions des Plans Locaux d'Urbanisme, dans les programmations pour les opérations de bâtiments transférés, de projets structurants ainsi que des travaux d'aménagement de voirie.

## 2. Le plan climat : vers une stratégie territoriale de transition écologique, économique et durable

### 2.1. Une stratégie territoriale de transition écologique, économique et durable

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, GPSEA est le coordinateur de la transition énergétique sur le territoire. Dans ce cadre, il doit animer et coordonner des initiatives dans le domaine de l'énergie et adopter un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

**Compétence obligatoire de GPSEA, le PCAET constituera un document stratégique pour l'EPT, pouvant potentiellement se transformer en stratégie territoriale de transition écologique, économique et durable, faisant office de projet de territoire.**

Le plan climat est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie, il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air.

Le PCAET doit être compatible avec **Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM)**, dont le projet a été voté par la Métropole du Grand Paris le 8 décembre 2017. L'ambition métropolitaine s'articule autour de 5 objectifs prioritaires :

- Atteindre la neutralité carbone à horizon 2050
- Accroître la résilience de la métropole face aux effets du changement climatique
- Améliorer très rapidement la qualité de l'air
- Réduire massivement les consommations énergétiques, notamment dans les secteurs résidentiels et tertiaires, ainsi que pour le transport
- Développer massivement la production locale des énergies renouvelables et de récupération.

### 2.2. La préparation du plan climat

#### 2.2.1. Une ambition reconnue par l'ADEME

GPSEA est le premier EPT dont le périmètre est nouveau à avoir été reconnu par l'ADEME comme collectivité ambitieuse pour l'élaboration de son PCAET. En effet, GPSEA a candidaté en 2016 à l'appel à manifestation d'intérêt « du PCET au PCAET ». Il a été retenu lauréat et bénéficie pendant trois ans d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME.

Au titre de l'année 2017, l'ADEME a apporté son soutien financier à la définition d'une nouvelle stratégie à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

### 2.2.2. Une gouvernance avec les villes

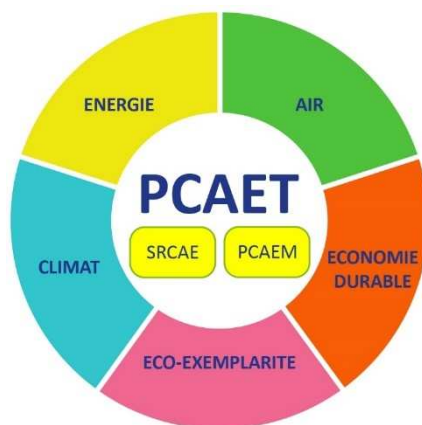
Le 23 mai 2017, s'est tenu le premier Comité de Pilotage, présidé par M. Charbonnier, Vice-Président en charge du développement durable, et de M. Femel, Conseiller territorial en charge du plan climat.

Ce comité de pilotage est composé d'un représentant de chacune des 16 villes, du Vice-Président du Conseil départemental, et de représentants de l'ADEME et de l'Agence de l'Energie du Val-de-Marne.

### 2.2.3. Le lancement du diagnostic

En 2017, l'élaboration du plan climat a été lancé. Piloté par la Direction du Développement durable, il porte sur 5 volets :

- **Le climat** : les risques climatiques et d'inondations, l'aménagement de l'espace, la qualité des sols
- **L'air** : les émissions de polluants et de gaz à effet de serre, les transports, les déplacements, la logistique urbaine et fluviale
- **L'énergie** : la consommation des bâtiments et des logements, la production des énergies renouvelables, les réseaux de chaleur, la distribution d'énergie, la précarité énergétique
- **L'économie durable** : les circuits-courts, le projet alimentaire territorial, l'économie circulaire, les déchets, les éco-activités
- **L'éco-exemplarité** : le parc automobile, la commande publique, les équipements et l'éducation au développement durable



Les thématiques du PCAET

Il est en cours de réalisation par la Direction de l'Observatoire, des études et du SIG. Il portera sur l'identification des vulnérabilités spécifiques du territoire, l'amélioration des connaissances sur les conséquences du dérèglement climatique et de la hausse des coûts de l'énergie ainsi que sur la définition d'une stratégie d'adaptation.

La synthèse des premiers éléments recueillis dans le cadre de ce diagnostic du plan climat figure en annexe au présent document : elle présente les constats dans les domaines de l'énergie, l'air et le climat.



#### 2.2.4. Un travail transversal avec les autres directions de GPSEA

A l'occasion du Comité de Direction du 17 octobre, la démarche du PCAET a été présentée à toutes les directions de GPSEA.

Une réunion avec les **référénts internes des différentes directions** a été organisée le 10 novembre. Leur rôle est de contribuer au diagnostic dans le domaine qui les concerne. Ils aident à déterminer les enjeux. Pour répondre aux enjeux retenus, ils soumettent des actions réalistes à mener et constituent le relais des propositions et des actions retenues avec les acteurs locaux.

Des réunions bilatérales avec les référénts des directions concernées ont été réalisées dès fin 2017 pour identifier les dispositifs actuels et les évaluer.

**Ce travail transversal et collaboratif** permettra à terme de disposer d'un diagnostic complet, d'identifier les enjeux territoriaux en matière d'énergie, de climat, de qualité de l'air, et d'économie durable afin de construire un projet territorial qui déclinera des politiques publiques ambitieuses et innovantes.

#### 2.2.5. Les partenaires extérieurs

GPSEA a fait appel à expertises extérieures afin d'initier une démarche exemplaire face au changement climatique et l'accompagner dans la définition d'un programme d'actions dans le domaine de l'énergie et du climat ainsi que l'aider à impulser la démarche sur son territoire.

Ainsi, l'Agence de l'Energie - CAUE du Val-de-Marne accompagne GPSEA dans l'élaboration de son plan climat. De même, une convention avec AIRPARIF sera finalisée afin de disposer des données territorialisées sur les polluants et les émissions de gaz à effet de serre.

D'autres collectivités territoriales sont parties prenantes de la démarche : la Région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris, le Département du Val-de-Marne et les villes.

#### **A venir :**

*La formalisation de l'engagement de GPSEA dans la réalisation du PCAET*

*La finalisation du diagnostic, l'identification des enjeux et la proposition de fiches-actions*

*Une concertation avec tous les acteurs locaux, à travers notamment des groupes de travail de l'Observatoire Economique, Social et Environnemental*

*Le vote du projet de PCAET et de son évaluation environnementale*

### 3. Des réflexions sur l'agriculture, les déplacements et le tourisme

#### 3.1. Un projet alimentaire sur GPSEA en réflexion

Prévu par la loi pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, un projet alimentaire territorial consiste à établir un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale permettant de mettre en œuvre des actions concrètes ayant un impact sur les comportements et les besoins alimentaires exprimés au niveau d'un bassin de vie, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.

Une réflexion a démarré en 2017 autour de la réalisation d'un projet alimentaire territorial, qui présenterait plusieurs intérêts :

- Un projet évolutif et adaptable aux spécificités locales
- Une démarche transversale et concrète pour structurer la filière agriculture, protéger les espaces agricoles existants et développer les potentiels en agrotourisme
- Un projet de développement économique local associant l'ensemble des parties prenantes : les agriculteurs, les commerçants, les distributeurs, ...

#### **A venir :**

*La poursuite de la réflexion et la recherche de partenariats afin d'établir, en premier lieu la réalisation d'un diagnostic complet sur l'agriculture et l'alimentation.*

#### 3.2. Un plan local de déplacements en cours de lancement

GPSEA exerce une compétence en matière de transports et de déplacements, qui prévoit l'élaboration d'un plan local de déplacements (PLD). Il s'agit d'un document programmatique donnant le cadre de la politique en matière de transports et de déplacements sur un territoire donné.

Aussi, début 2018, GPSEA engagera la procédure d'élaboration de son plan local de déplacements qui lui permettra de disposer d'une connaissance fine de la mobilité des habitants, salariés et visiteurs et de constituer une feuille de route pour améliorer tous les types de déplacements.

Ce plan local de déplacements constituera le volet « transports » du PCAET. Sa particularité est qu'il intégrera un plan stratégique cyclable ou plan vélo. L'objectif est de développer le mode cyclable.

#### **A venir :**

*La formalisation de l'engagement de GPSEA dans la réalisation d'un plan local de déplacements, intégrant un schéma vélo*

*La réalisation d'un diagnostic partagé avec les acteurs locaux (villes, gestionnaires de transports, associations, ...).*

### 3.3. Une réflexion sur le tourisme amorcée

Les itinéraires de découverte ont pour objectif de valoriser les atouts naturels, touristiques et historiques du territoire. Différents itinéraires sont proposés traversant les communes de Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, Noiseau, Ormesson-sur-Marne, Le Plessis-Tréville, La Queue-en-Brie et Sucy-en-Brie.

Ces circuits s'articulent autour de 4 thèmes : les belles pierres, les ruisseaux, les arts et la nature. Ils se déclinent pour les piétons et pour les cyclistes.

L'Observatoire Economique, Social et Environnemental a initié en 2017 une réflexion prospective sur le sujet du tourisme. Deux ateliers de travail avec les partenaires membres ont été menés, d'une part sur les multiples définitions du tourisme et d'autre part sur les publics à privilégier. Ces travaux ont été restitués en séance plénière et plusieurs axes d'intervention se sont dégagés, notamment en faveur d'un tourisme local, de proximité, à destination des habitants et des franciliens, en vue de leur faire mieux connaître le territoire et ses atouts.

En 2018, les partenariats avec le Comité du tourisme et une association ayant en projet la création d'un sentier de randonnée du Grand Paris (Le Sentier Métropolitain) seront consolidés.

## 4. Les actions mises en place

### 4.1. Des actions pour favoriser la transition énergétique

#### 4.1.1. Les permanences info-énergie

GPSEA a souhaité proposer un service gratuit de conseils neutres et indépendants sur les actions à mener dans leur logement pour faire des économies d'énergie.

Ces permanences, réalisées par des structures de l'ADEME (Agence locale de l'Energie du Val-de-Marne et Soliha) s'adressent à tous les locataires, propriétaires ou copropriétaires, désireux de s'informer sur les dispositifs techniques et financiers concernant la maîtrise de l'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique des constructions et des systèmes et l'utilisation des énergies renouvelables.

En 2017, se sont **58 permanences qui se sont tenues sur 5 villes** : Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Créteil, Marolles-en-Brie et Sucy-en-Brie.

La majeure partie des personnes qui se sont présentées à ces rendez-vous étaient des propriétaires de maisons individuelles qui souhaitaient réaliser des travaux. Les demandes portaient principalement sur l'expertise technique des travaux, la lecture des devis des artisans et les aides financières.

#### 4.1.2. Une rencontre de la rénovation énergétique à Boissy-Saint-Léger

Le 21 avril 2017 a eu lieu une réunion à Boissy-Saint-Léger organisée par GPSEA pour les copropriétés et syndic, dont les objectifs étaient les suivants :

- donner les clés pour mener à bien une rénovation énergétique en copropriété et présenter des leviers permettant de faciliter la prise de décision pour initier des travaux.
- favoriser le partage des expériences et la prise de conscience des Présidents de copropriétés et des syndics.

#### 4.1.3. Des actions en matière de qualité de l'air

- **Mise en place d'un outil d'éducation à la qualité de l'air par l'UPEC**

Ce projet, porté par l'UPEC, vise à proposer une **formation en ligne sur la qualité de l'air et ses effets sur la santé**, gratuite et accessible à tout public.

Délivrées par e-learning, ces formations cibleront plus particulièrement le public jeune (collégiens et lycéens) et les professionnels franciliens de la santé et les gestionnaires de la qualité de l'air (agents dans les collectivités).

A terme, une plateforme sera mise à disposition afin de recueillir les initiatives en faveur de l'environnement et de la santé et un concours récompensera les meilleurs projets.

GPSEA a participé aux groupes de travail pour la réalisation de cet outil de formation.

- **Avis sur le nouveau projet de Plan de Protection de l'Atmosphère**

Le code de l'environnement prescrit l'élaboration de Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants. Le PPA d'Ile-de-France, élaboré sous l'égide des préfets de Région Ile-de-France et de Police de Paris, connaît sa 2ème révision anticipée. Construit autour de 25 défis et 45 actions à réaliser d'ici 2020, il s'adresse à l'ensemble des acteurs franciliens.

En 2017, le projet de PPA a été soumis pour avis à l'ensemble des collectivités, dont les établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris.

Même si des avancées sont constatées, notamment dans la dynamique participative enclenchée, **le Conseil de Territoire a donné en juin un avis défavorable** au projet de PPA compte-tenu du manque d'ambition et de moyens dédiés aux politiques locales concourant à l'amélioration de la qualité de l'air.



Dans ce cadre, plusieurs animations ont eu lieu dans les établissements scolaires de Boissy-Saint-Léger, qui s'est engagé dans une démarche de valorisation des déchets au sein des 6 écoles maternelles et élémentaires. La Direction du Développement durable les a accompagnées sur la globalité du projet et plus particulièrement sur la sensibilisation de tous les agents d'entretien pour faciliter la gestion du tri. Elle se poursuivra par la nomination d'éco-délégués.

Par ailleurs, Grand Paris Sud Est Avenir prend en charge tout au long de l'année scolaire les interventions de l'association Savoir Apprendre pendant le temps scolaire. **28 classes** ont été concernées pour l'année scolaire 2016/2017 sur 4 villes : Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Créteil et Limeil-Brévannes.

Par ailleurs, **17 écoles** disposent de composteurs pour les déchets alimentaires, à titre expérimentale. Leur utilisation implique les agents chargés de la restauration scolaire, qui ont été accompagnés par l'entreprise DM Compost, et les élèves, qui participent au tri des restes de repas. Des sensibilisations au compost et au gaspillage alimentaire ont été proposées aux établissements scolaires concernés.

#### 4.2.4. Les autres initiatives

##### Une soirée-débat aux cinémas du Palais à Créteil

Le partenariat avec les Cinémas du Palais de Créteil a montré une véritable plus-value car des prises de contacts ont lieu avec des habitants.

La projection et le débat organisés autour du film « Une suite qui dérange » d'Al Gore le 20 octobre a associé deux partenaires : l'UPEC et l'Agence de l'Energie.

##### Les interventions « Jeune public et adultes »

Au cours du dernier trimestre 2017, 5 interventions ont été réalisées en direction des enfants et d'adultes :

- Animations à la médiathèque/ludothèque de Bonneuil-sur-Marne, à la médiathèque des Bleuets à Créteil, à la médiathèque de l'Abbaye Nelson Mendela
- Sensibilisation des enfants de l'école de football de Créteil à l'éco-citoyenneté et au développement durable
- Ateliers sur le tri dans les résidences de personnes âgées de Créteil.

##### Les interventions « Tout public »

Chaque année, GPSEA est sollicité par différentes villes pour tenir un stand lors de leurs événements phares. Les interventions de la Direction du Développement durable permettent de sensibiliser les familles et jeunes enfants autour de différentes thématiques : déchets, énergie, biodiversité, ... Elles apportent une réelle visibilité de la Direction et surtout un moyen de sensibiliser et de faire prendre conscience aux publics des enjeux à mieux protéger notre planète.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2017, 5 interventions ont eu lieu dans 4 villes :

- Fête des jardins à Alfortville le 24 septembre
- Festival Eco-citoyen (Village Alternatiba) à Alfortville le 7 octobre
- Fête de la ville à Bonneuil-sur-Marne le 30 septembre
- Village des associations à Chennevières-sur-Marne le 9 septembre
- Parcs et Jardins en fête à Créteil du 15 au 17 septembre.

#### 4.2.5. La maison-exposition « Agir au quotidien chez soi »

GPSEA dispose d'un **nouvel outil pédagogique** : la maison-exposition « Agir au quotidien chez soi », qui permet de sensibiliser tous les publics aux enjeux de la transition énergétique et écologique.

En 2017, celle-ci a été présentée dans 2 villes à l'occasion de la semaine nationale du développement durable : Boissy-Saint-Léger et Périgny-sur-Yerres.

Cet outil pédagogique a particulièrement été apprécié par petits et grands.

### 4.3. Des projets œuvrant pour l'éco-exemplarité

#### 4.3.1. Vers une flotte automobile plus vertueuse

Le parc de véhicules est composé FIN 2017 de **277 véhicules** :

- 84 Véhicules légers dont 8 électriques et 2 hybrides
- 70 véhicules utilitaires dont 4 électriques
- 27 cyclomoteurs
- 2 vélos à assistance électrique
- 16 véhicules du type aspire-feuilles
- 8 poids lourds
- 70 engins roulants du type balayeuses dont 4 électriques.

Sur l'ensemble du parc, les motorisations sont diversifiées et le diesel arrive encore en tête.

GPSEA souhaite optimiser sa flotte automobile, de manière à programmer, à moyen et long termes, son évolution. Aussi, depuis septembre 2016, une étude a été confiée à un prestataire extérieur dont l'enjeu était triple :

- Un enjeu environnemental : **mesurer l'impact environnemental de la flotte de véhicules** pour le faire diminuer dans le respect de la Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte,
- Un enjeu organisationnel : **envisager la mutualisation des moyens** (parcs et garages)

- Un enjeu économique : **réduire le niveau de dépenses lié au parc de véhicules.**

Le diagnostic réalisé a permis d'aboutir à des **préconisations** en matière de politique d'acquisition, d'organisation et de gestion, d'optimisation des déplacements et de conduite du changement.

Au cours de l'année 2017, 6 véhicules électriques et 2 vélos à assistance électrique ont rejoint le pool des véhicules mis à disposition des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels, ce qui porte à ce jour à 8 le nombre de véhicules à faible émission puisque 2 véhicules hybrides avaient été achetés en 2016. A noter également que GPSEA dispose d'un véhicule utilitaire « loustic » pour la propreté urbaine.

#### 4.3.2. Des actions de sensibilisation aux éco-gestes

Un atelier de démonstration et de prise en main des vélos à assistance électriques a eu lieu le 11 septembre.

La journée de fédération en septembre a également été l'occasion de sensibiliser les agents de GPSEA au développement durable. Ainsi, une animation a été organisée autour des pratiques de transport : essai de vélos à assistance électrique sur un mini-parcours, simulateur d'éco-conduite, recueil des propositions pour faire de GPSEA une collectivité éco-exemplaire avec un "mur" de suggestions.

#### **D'autres actions au quotidien :**

- Généralisation de l'utilisation du papier 100% recyclé
- Utilisation de poubelles spécifiques pour les déchets recyclables, en particulier le papier
- Recyclage des cartouches d'encre usagées des imprimantes
- Achat de fournitures recyclées
- Développement de procédures dématérialisées dans un souci d'économie des ressources et de réduction de l'empreinte carbone de GPSEA.

#### **Un exemple d'éco-exemplarité : les ventes de livres retirés des collections par le réseau de lecture publique**

L'opération, appelée « désherbage », est indispensable à la bonne gestion des fonds, est effectuée régulièrement dans les bibliothèques. Elle concerne :

- les documents en mauvais état physique qui ne peuvent être réparés
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins (doubles)
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.



Un certain nombre de ces documents peuvent être proposés, **à titre gratuit** :

- à des associations à vocation culturelle, sociale ou de santé, (jumelage, hôpitaux, bibliothèques associatives, etc.)
- à des bibliothèques d'écoles
- à des entreprises de collectes de livres d'occasion qui reversent un pourcentage de leurs revenus générés par la vente des livres d'occasion à des associations et des programmes d'action de lutte contre l'illettrisme, en faveur de l'accès à la culture pour tous et contribue au développement durable.  
Par exemple, RecycLivre est une entreprise éco-citoyenne qui vend les livres d'occasion sur Internet et reverse 10% des bénéfices à des associations et des programmes d'action de lutte contre l'illettrisme, en faveur de l'accès à la culture pour tous et de la préservation de nos ressources.

#### 4.3.3. Des rénovations exemplaires de bâtiments

Dans le cadre de la redéfinition de ses compétences, 30 équipements culturels et de loisirs de type piscine, gymnase, médiathèque, conservatoire, ... ont été transférés à GPSEA.

##### **Des travaux d'isolation thermique de la piscine de Boissy-Saint-Léger**

Au premier trimestre 2017, un bureau d'études indépendant a été missionné afin d'établir un diagnostic du fonctionnement de la piscine et de fournir des préconisations pour l'amélioration des performances énergétiques de cet équipement. Suite à cette étude, GPSEA a orienté son choix, pour les travaux de l'année 2017, sur la réalisation des travaux de remplacement de la centrale de traitement d'air et le remplacement du bardage bois existant par un nouveau bardage métallique dans la continuité de l'extension avec mise en place d'une isolation thermique.

Les travaux sont en cours de réalisation. Cette opération a fait l'objet d'un financement par le Fonds d'Investissement Métropolitain.

##### **Une étude en cours sur la Maison de la Nature et de l'Environnement à Périgny-sur-Yerres**

La Maison de la Nature et de l'Environnement à Périgny-sur-Yerres a été reconnue d'intérêt territorial. Le projet consiste en l'aménagement de la Maison actuelle afin qu'elle devienne en pôle d'animation en matière de développement durable, environnement, nature et tourisme afin de valoriser les atouts paysagers et agricoles du territoire, tout en gardant, d'une part, l'activité actuelle d'accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires et, d'autre part, la possibilité de location aux particuliers et associations de Périgny qui en font la demande auprès de la ville (location en week-end essentiellement).

GPSEA souhaite tendre vers un **bâtiment durable**, afin de constituer une vitrine en matière de transition énergétique (sous réserve faisabilité technique et financière).

#### 4.3.4. Des actions en matière d'économie d'énergie dans les bâtiments

##### **Chauffage**

Le marché d'exploitation de chauffage comporte le principe d'intéressement pour 5 bâtiments. Ce principe permet d'engager le prestataire à un suivi permanent de la performance énergétique des installations en contractualisant une quantité d'énergie nécessaire pour assurer le chauffage des bâtiments pour une rigueur climatique donnée.

Afin de limiter les consommations en énergie en matière de chauffage et climatisation, GPSEA adapte les températures des bâtiments selon l'activité (bureau, piscine, ...) et l'occupation (horaire et journée de chauffage).

##### **Electricité**

Dans le cadre de la réduction de la consommation d'énergie, en 2017, certains éclairages existants ont été remplacés par des éclairages LED pour les piscines des Bordes et de Boissy-Saint-Léger, le hall d'entrée du gymnase de Marolles-en-Brie et le parking de l'Echat à Créteil.

##### **Eau**

GPSEA a souscrit un contrat d'accès au service télé-relève sur compteurs d'eau potable pour 7 établissements dans le but de détecter les consommations excessives et d'agir au plus vite sur les installations défectueuses. Autre exemple : la cuisine centrale d'Alfortville s'est équipée d'un réducteur de pression d'eau afin de réduire la consommation.

L'année 2017 a été marquée par l'arrivée d'un technicien Fluide qui a en charge le suivi et l'optimisation tarifaires des dépenses d'énergie (électricité, gaz, chauffage urbain), d'eau de la collectivité. Il analyse aussi les anomalies éventuelles de facturation et contrôle les dérives de consommation.

##### **GPSEA a opté pour l'option énergie renouvelable.**

GPSEA consolide son engagement en faveur de la transition énergétique en optant pour l'option énergie renouvelable à 100%.

Pour l'année 2017, l'établissement public a consommé à hauteur de 3 459 700 kWh d'électricité verte.

Cette électricité verte consommée représente environ 62% de l'ensemble des points de livraison de nos établissements.

##### **La valorisation des certificats d'économie d'énergie**

GPSEA, par le biais de la Direction des Bâtiments, prépare des opérations d'amélioration de la performance énergétique sur son patrimoine. Ces opérations peuvent être valorisées sous forme de certificats d'économie d'énergie (CEE). Ce dispositif gouvernemental permet de promouvoir l'efficacité énergétique via le versement de primes pour des travaux d'économies d'énergie performants.

#### 4.3.5. La commande publique

GPSEA a recruté en 2017 un acheteur public à la Direction des Finances afin d'accompagner les services pour mieux acheter.

Une de ses priorités est la **performance de l'achat** : outre le gain financier, il s'agit faire de la commande publique un levier au service du développement de son territoire : valoriser le tissu économique local, promouvoir les enjeux de développement durable en banalisant les clauses d'insertion et de réduction de l'empreinte carbone dans les marchés.

Il existe aujourd'hui une multitude de méthodes permettant de mettre en valeur les principes de développement durable dans les marchés publics. L'objectif est de mettre en avant les outils mis à disposition pour inclure ce principe et le développer :

##### Aspect environnemental

- Les variantes : le pouvoir adjudicateur peut préciser que les variantes environnementales seront accueillies favorablement
- Spécifications techniques : référant à des écolabels
- Référence aux normes / labels : c'est la possibilité d'exiger que le titulaire d'un contrat dispose de telle norme ou tel label.
- Conditions d'exécution : le pouvoir adjudicateur va imposer à l'attributaire des conditions d'exécution spécifiques lié à l'objet du marché.

##### Aspect social

- Les clauses d'insertion
- Les clauses sociales d'exécution : Cela permet à l'entreprise soumissionnaire de s'engager à réaliser une action d'insertion correspondant à un volume déterminé d'heure de travail.
- Marchés réservés : c'est le fait de réserver un marché (ou lot) à une entreprise adaptée (EA) ou à un établissement de services et d'aide par le travail (ESAT).
- Critère social parmi les critères d'attribution : c'est inciter les entreprises à présenter des offres performantes en la matière.

## 5. Des politiques publiques participant au développement durable

### 5.1. Une offre complète et des projets pour favoriser la mobilité et des déplacements

L'accessibilité constitue le fondement et le préalable de toute politique de développement. Les activités économiques mais également les loisirs et l'habitat se structurent et s'articulent autour des infrastructures de transport, dont le tracé détermine en grande partie les atouts de demain. Compétence facultative de GPSEA, les élus ont pourtant souhaité s'en saisir, au vu de l'importance fondamentale d'une capacité d'intervention en matière de déplacements et de mobilité.

C'est la raison pour laquelle le cœur de la compétence « transports et déplacements », telle que définie par le Conseil de Territoire en novembre 2017,

réside dans la définition et le pilotage d'une stratégie globale, partagée et ambitieuse au niveau intercommunal. **L'élaboration d'un Plan local de déplacements (PLD)** en 2018 doit permettre de mûrir et de préciser cette stratégie, afin de renforcer la cohérence et la pertinence de tous les modes de transports, en encourageant notamment le développement des transports en commun et / ou propres.

Par ailleurs, GPSEA se définit également par son intervention opérationnelle, afin **d'améliorer le service public de proximité** auprès des communes et des habitants. Parmi les missions de la collectivité, on peut notamment citer l'investissement de 2 millions d'euros par an dans une convention partenariale avec Ile-de-France Mobilités et les transporteurs pour le développement de l'offre de bus du réseau SITUS, la mise en place de navettes marché, ou encore le pilotage d'études de restructuration des gares routières de Sucy-en-Brie et Boissy-Saint-Léger.

L'ensemble de cette intervention œuvre dans un sens : **faire de GPSEA un territoire de transports verts et écologiques.**

#### 5.1.1. Des projets majeurs de transports en commun et de mobilités douces

##### **Le Grand Paris Express**

Cette rocade est composée de trois tronçons dont la ligne 15 sud de 33 km qui impacte notre territoire. La ligne 15 Sud reliera 16 gares de Pont de Sèvres à Noisy-Champs en 35 minutes. Elle améliorera l'accessibilité aux grands équipements régionaux comme l'Institut Gustave Roussy à Villejuif, le Musée d'art contemporain « MAC/VAL » à Vitry-sur-Seine, l'hôpital Henri Mondor à Créteil.

##### **Le Prolongement de la RN406**

L'Etat réalise une liaison de 2 km entre RN406 et le Port de Bonneuil afin d'améliorer l'accès au Port et de favoriser le transport trimodal (routier-ferré-fluvial). Grand Paris Sud Est Avenir participe au financement de ce projet à hauteur de 4,5 millions d'euros dans le cadre d'une convention de financement pluriannuelle, de 2016 à 2021.

##### **Le Téléal**

Le « Câble A - Téléal » est un projet de téléphérique urbain accessible aux personnes à mobilité réduite de 4,5 km environ reliant Créteil à Villeneuve-Saint-Georges en 17 minutes, en desservant les villes de Valenton et de Limeil-Brévannes.

##### **La Tégéal**

Cette liaison verte destinée aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes, d'un linéaire de 20 km renforcera la présence de la nature en ville et améliorera la qualité du paysage urbain. Les premiers travaux ont été lancés en septembre 2013. En 2020, les usagers disposeront d'un cheminement continu entre Créteil et Santeny.

### 5.1.2. D'autres projets de transports d'envergure à l'étude

- Réalisation d'une **liaison bus entre Créteil-l'Echat et Brie-Comte-Robert** sur l'axe RD19
- Création d'une **liaison entre Sucy-en-Brie, Bonneuil-sur-Marne et Orly** en passant par Limeil-Brévannes
- **Projet Altival** avec notamment un nouveau couloir de bus qui facilitera la liaison Nord-Sud (Noisy-Ormesson) à l'est du Val-de-Marne et des études sur la prolongation du tracé jusqu'à la gare RER de Sucy-Bonneuil
- **Projet de Traversée Nord** avec le franchissement de la Seine et des voies ferrées du RER D en créant une liaison Est-Ouest reliant Vitry-sur-Seine à Créteil en passant par Alfortville. Ce pont doit aussi accueillir une piste cyclable, un cheminement piéton, deux voies automobiles et un axe pour le bus en site propre.
- **Projet Est TVM** a vocation à relier l'est du département du Val-de-Marne à la ligne structurante, le Trans Val-de-Marne (TVM). Sur Créteil, l'Est TVM reprendra le trajet de l'actuelle ligne 317 puis passera par l'avenue de la Brèche, l'avenue de la France Libre, l'avenue des Compagnons de la Libération et enfin la rue René-Arcos pour rejoindre les abords de la place de l'Abbaye.

### 5.1.3. La compétence Autolib' restituée aux communes concernées

Depuis juin 2017, cette compétence donc a été restituée aux villes d'Alfortville, de Créteil et de Limeil-Brévannes. Pour mémoire, un système de voitures électriques en autopartage est proposé par Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes. Au total, 33 stations ont été réalisées entre 2011 et 2015 : 9 stations à Alfortville, 19 stations à Créteil et 5 stations à Limeil-Brévannes.

Fin 2016, les statuts d'Autolib' ont été modifiés pour intégrer une nouvelle compétence optionnelle : "étude, réalisation et exploitation d'un service public de vélos en libre-service dénommé Vélib' Métropole". Le syndicat mixte est devenu : « Autolib' et Vélib' Métropole ».

## 5.2. Une collecte et un traitement des déchets optimisés

**Grand Paris Sud Est Avenir assure la collecte et le traitement des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire**, exception faite des communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes qui ont délégué cette compétence à un syndicat intercommunal.

Pour les déchets non recyclables, l'Etablissement public territorial a délégué sa compétence au Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDVUM) qui les incinère dans l'usine CIE située à Créteil.

Soucieux de la protection du cadre de vie et de l'environnement, GPSEA est engagé dans **deux plans d'amélioration de la collecte** initiés par l'éco-organisme Eco-Emballages devenu CITEO et deux Programmes Locaux de Prévention des Déchets initiés par le Conseil Régional d'Ile-de-France.

Par ailleurs, Grand Paris Sud Est Avenir gère directement ou indirectement 5 déchèteries (Alfortville, Créteil, Limeil-Brevannes, Sucy-en-Brie, La Queue-en-Brie).

Toutes les données relatives à la compétence « gestion des déchets et assimilés » sont dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

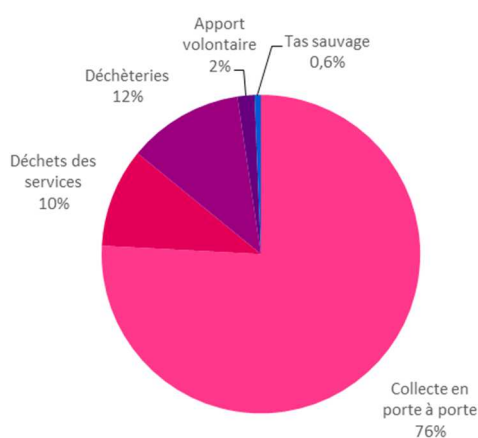
<http://sudestavenir.fr/files/environnement/Rapport-Annuel-GPSEA-OM-2016-2.pdf>

### 5.2.1. Les chiffres clés 2016 (hors secteur Plateau briard)

#### La collecte

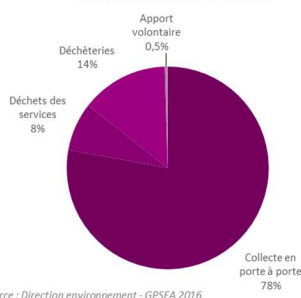
- 134 909 tonnes collectées (tous déchets confondus) : + 1,41 % par rapport à 2015
  - 78% en porte à porte (dont 2% en apport volontaire)
  - 12% en déchèteries
  - 10% issus des services municipaux et territoriaux
- 128 284 logements collectés : 72% d'habitat collectif, 28% d'habitat individuel

Déchets collectés en 2016



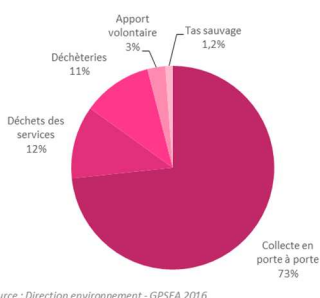
Source : Direction environnement - GPSEA 2016

Déchets collectés en 2016  
Secteur Haut Val-de-Marne



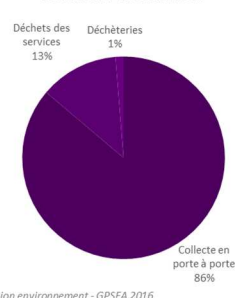
Source : Direction environnement - GPSEA 2016

Déchets collectés en 2016  
Secteur Plaine centrale



Source : Direction environnement - GPSEA 2016

Déchets collectés en 2016  
Commune de Bonneuil



Source : Direction environnement - GPSEA 2016

A l'échelle des 3 secteurs collectés par GPSEA en porte à porte :

- 69% de déchets ménagers résiduels
- 16% de déchets recyclables secs.

Les déchets collectés en porte à porte sont en hausse de 2,6% par rapport à 2015, notamment liée à l'augmentation de l'apport volontaire (+29,63%) et du volume de déchets végétaux (+12,04%) et à la stagnation du volume de déchets ménagers résiduels (+0,78%).

Une forte progression de l'apport volontaire est observée notamment liée à l'installation de 30 conteneurs supplémentaires portant à 215 le nombre total de conteneurs sur le territoire.

### **Le traitement des déchets et leur valorisation**

Les principales installations de traitement sont :

- un centre de tri des déchets recyclables à Limeil-Brévannes : les déchets sont à nouveau triés et acheminés selon les différentes filières chez des repreneurs (verre, plastique, carton, acier, aluminium, brique alimentaire, journaux-magazines)
- un centre de transfert pour le verre d'emballage localisé à Limeil-Brévannes
- une plate-forme de compostage pour les déchets végétaux à la Queue-en-Brie
- des centres de traitement spécialisés respectivement situés à Etampes et à Sarcelles
- un centre d'enfouissement technique de classe 2 localisé à Soignolles-en-Brie
- une usine d'incinération avec valorisation énergétique implantée à Créteil.

#### **5.2.2. Pour le secteur de l'ex Plateau Briard (Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes)**

### **La collecte**

L'ex Communauté de communes du Plateau Briard a délégué sa compétence de ramassage et de traitement des ordures ménagères au Sivom de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts. Comprenant au total 15 communes sur 3 départements, ce syndicat intercommunal a pour objet de réaliser la collecte et le traitement des déchets ménagers, et des encombrants, ainsi que le nettoyage des voies et des espaces publics.

### **Le traitement des déchets et leur valorisation**

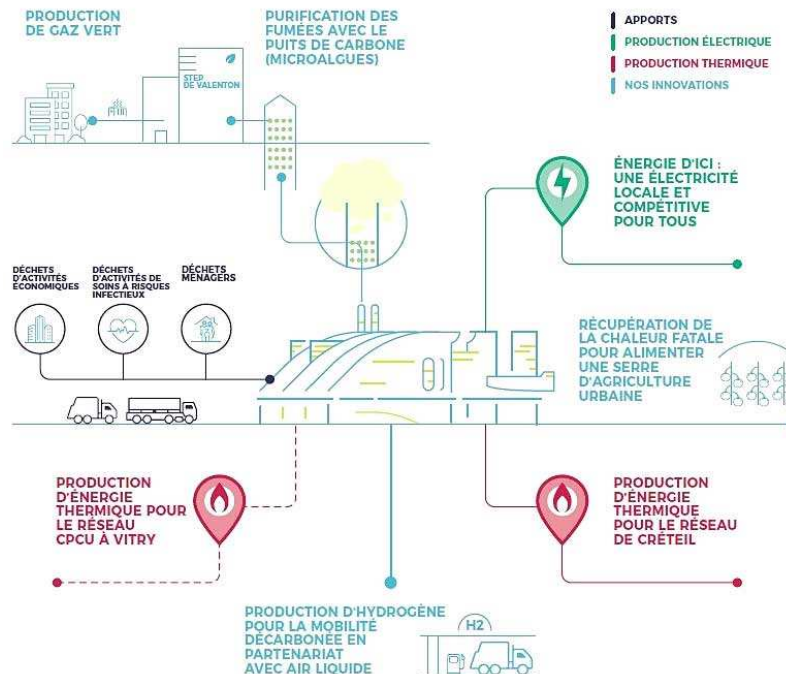
Installé sur la commune de Varennes-Jarcy dans l'Essonne, le centre du Sivom utilise le principe de méthanisation et de compostage pour le traitement des déchets ménagers.

### 5.2.3. Un projet exemplaire d'économie circulaire

Une nouvelle concession de 20 ans a été accordée à SUEZ pour l'exploitation du centre de valorisation des déchets de Créteil. Elle s'accompagne de travaux, de nouveaux projets et d'une charte d'excellence. En décembre 2017 le contrat de concession de travaux et d'exploitation de l'Unité de valorisation énergétique de Créteil a été confié à Valo'Marne, détenue à 75% par SUEZ et 25 % par TIRU, Filiale de DALKIA.

Une **charte d'excellence** sera officiellement signée début 2018 entre le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM), les Etablissements publics territoriaux de Grand Paris Sud Est Avenir, de Paris Est Marne et Bois, de Grand Orly Seine Bièvre et SUEZ. Elle formalisera les engagements environnementaux et sociétaux, permettra de répondre aux attentes citoyennes sur la qualité de l'air et favorisera l'insertion et l'emploi local ainsi que l'éducation à l'éco-citoyenneté. **L'ambition est de valoriser et faire circuler plus et mieux une énergie locale et compétitive produite à partir de nos déchets.**

Ainsi, le centre d'incinération prévoit de fabriquer de l'hydrogène pour les voitures, de l'électricité verte, de la chaleur pour le réseau urbain, de piéger du CO<sub>2</sub> dans un puits et encore de faire pousser des tomates en serre, le tout bien-sûr en consommant moins d'eau et de gaz naturel, en créant des emplois locaux et en s'appuyant sur de l'ultra high-tech.



Le projet de l'Unité de valorisation énergétique de Créteil



### 5.3. La propreté urbaine

L'effectif actuel compte 193 agents. Ces personnels sont répartis sur différentes bases :

- 1 principale située à Alfortville regroupant différentes équipes, la logistique lourde ainsi que la direction
- 8 bases de cantonnerie sur Créteil
- 3 bases de cantonnerie sur Alfortville
- 1 à Limeil-Brévannes pour l'ensemble du personnel dédié sur la ville.

Les équipes de nettoyage travaillent du lundi au samedi (certaines missions sont également assurées le dimanche), ce qui permet notamment d'améliorer la collecte des corbeilles à papier et l'entretien de secteurs très fréquentés tels que les abords des stations de métro ou de RER, l'université, etc.

Des interventions spécifiques sont organisées pour assurer le nettoyage des marchés forains, les entrées de ville et sorties et entrées de voies rapides urbaines ainsi que l'enlèvement des feuilles mortes en saison, selon des plannings établis.

Une formation régulière des agents est assurée dans des domaines techniques tels que la conduite et l'entretien des engins, l'utilisation des produits chimiques ainsi que dans le domaine de la sécurité au travail comprenant l'apprentissage des gestes et postures et la formation de sauveteur-secouriste du travail. Des actions de formation personnelle sont aussi développées afin de permettre aux agents d'évoluer dans leur carrière.

Pour veiller à la propreté des secteurs et assurer l'encadrement des agents sur le terrain, les agents de maîtrise sont équipés de moyens de déplacement et de communication rapides : cyclomoteurs ou véhicules légers et téléphones portables de type smartphone.

Le parc est constitué de 120 engins et véhicules. L'accroissement du parc d'engins, ces dernières années, a rendu possible la mise à disposition de véhicules dits "mulets" destinés à faire face aux immobilisations des engins en cas de panne ou révision, et d'éviter de perturber le fonctionnement normal du service.

### 5.4. Développer le logement social et améliorer le parc immobilier bâti

L'année 2017 est transitoire en matière de politique de l'habitat qui continue à être exercée par GPSEA pour les actions qu'exerçaient au 31 décembre 2015 les anciennes intercommunalités sur leur périmètre et dans les mêmes conditions.

Cette période se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2018 avec le transfert de la compétence politique du logement à la Métropole du Grand Paris et la définition de l'intérêt métropolitain en matière d'amélioration du parc immobilier bâti, de réhabilitation et de résorption de l'habitat insalubre.

En 2017, les subventions votées ont atteint 203 816 € :

89% ont été consacrées au développement du logement locatif social ;  
11% à l'amélioration du patrimoine bâti avec l'isolation thermique par l'extérieur d'un immeuble du parc social sur Alfortville.

A ces nouvelles opérations délibérées en 2017, il faut en ajouter 27 qui étaient en cours et ont été financées au budget 2017 à hauteur de 3,5 M€.

#### 5.4.1. Les opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH) : trois bilans présentés en 2017

##### - OPAH du centre ancien de Boissy-Saint-Léger (2011-2016)

Achevée en avril 2016, l'opérateur Soliha Est parisien a présenté le bilan de fin d'OPAH en mars 2017. 8 adresses ont réalisé des travaux d'amélioration thermique que ce soit en partie privative ou en partie commune. Au total, l'enveloppe réservée de 475 000 € par l'ex Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne a été consommée.

##### - OPAH copropriété dégradée du Clos de Pacy à Sucy-en-Brie (2011-2016)

Le bilan positif de cette OPAH achevée en août 2016 a été présenté par le prestataire APIC en comité de pilotage en 2017. Le programme important de travaux a été respecté dont le raccordement au réseau de chaleur urbain et la réhabilitation thermique de l'immeuble. D'un coût global de 3,7 M€, l'opération a été financée à 55 % avec la mobilisation de la totalité des financements dont près de 300 000 € par l'ex Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne.

##### - OPAH Confluent, améliorons notre habitat d'Alfortville (2012-2017)

L'OPAH s'est achevée en octobre 2017 et son bilan a été présenté par le prestataire Urbanis en comité de pilotage. Les objectifs principaux de lutte contre l'habitat indigne et de requalification durable du bâti et de maintien de l'occupation sociale des logements ont été atteints. 87% des enveloppes ont été mobilisés et les travaux ont été couverts à 34%.

#### 5.4.2. Les aides au logement des plus démunis

- Participation au fonctionnement du fonds de solidarité pour l'habitat, dispositif piloté par le Département pour faciliter l'accès au logement et le maintien des personnes et familles en difficulté : 39 583 €.

- Subventions aux 2 résidences sociales de Créteil : Résid'étape (35 logements) à hauteur de 9 605 € et le Stendhal (96 logements) à hauteur de 22 867 €

- Subvention au Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale géré par l'association Emmaüs dans le cadre du dispositif « un toit pour tous » à Créteil : 10 200 €.

## 5.5. Renforcer la cohésion sociale et la solidarité

La politique de la ville vise à réduire les inégalités territoriales entre les quartiers et à favoriser l'égalité des chances entre les habitants. Elle intervient auprès des publics qui connaissent des difficultés socio-économiques.

### 5.5.1. Les Contrats de Ville

En 2017, dans le cadre de la programmation d'actions des Contrats de Ville, 183 actions ont été déposées. Exerçant de plein droit la compétence de la politique de la ville, GPSEA est chargé de l'animation et de la mise en œuvre de deux Contrats de Ville :

- **Le Contrat de Ville Plaine Centrale Bonneuil-sur-Marne** concerne 7 quartiers : Chantereine à Alfortville, Fabien à Bonneuil-sur-Marne, Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud, Les Bleuets et Petit Pré Sablières à Créteil, Saint-Martin et la Hêtraie à Limeil-Brévannes.

- **Le Contrat de Ville Haut Val-de-Marne** concerne 2 quartiers prioritaires (la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger et le Bois l'Abbé à Chennevières-sur-Marne).

En complément des crédits spécifiques de l'Etat, GPSEA est intervenu au total à hauteur de 265 373 € pour des projets de développement local dans les 9 quartiers prioritaires, en matière de développement de l'activité économique et de l'emploi, de prévention santé et d'éducation à la citoyenneté principalement.

En 2017, plusieurs projets doivent permettre d'améliorer le cadre de vie des quartiers concernés, de les désenclaver, d'y favoriser la mixité sociale ou encore de rénover les équipements publics voire d'en construire de nouveaux :

- l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a retenu le projet du quartier Fabien à Bonneuil-sur-Marne
- la phase d'études et le démarrage de certaines opérations (de démolition-reconstruction de logements notamment) pour les quartiers Chantereine à Alfortville et Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud à Créteil

### 5.5.2. L'insertion socio-professionnelle

**Les Missions Locales** ont pour objectif de favoriser l'emploi, la formation et l'information des jeunes âgés de 16 à 25 ans à travers un suivi individualisé et l'accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne.

Il existe **4 Missions locales** : la Mission Locale Plaine Centrale du Val de Marne (qui couvre les communes d'Alfortville, de Bonneuil-sur-Marne, de Créteil et de Limeil-Brévannes), la Mission locale des Bords de Marne (commune de Chennevières), la Mission Locale des Portes de la Brie (communes du Plessis-Trévisé et de la Queue-en-Brie) et la Mission Locale du Plateau Briard (communes de Boissy-Saint-Léger,

Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Sucy-en-Brie et Villecresnes).

Au total, elles ont accompagné **près de 5 500 jeunes** en 2016 et ont bénéficié d'un soutien de 866 619 € de GPSEA.

**L'École de la 2ème Chance (E2C)** est une structure qui propose aux jeunes de 18 à 25 ans un parcours en alternance où se succèdent formations et stages en entreprises. Elle les accompagne dans la réalisation de leur projet professionnel et leur insertion dans un emploi ou une formation qualifiante. En 2017, GPSEA a adhéré à l'E2C pour l'ensemble des villes. Membre du bureau de l'association, GPSEA lui verse une cotisation de 57 000 €.

**Plaine centrale Initiatives** est une plateforme intercommunale sur Plaine centrale et Bonneuil-sur-Marne qui met en œuvre des politiques locales en matière d'insertion sociale, professionnelle et de développement économique. **Elle porte notamment le dispositif PLIE** (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi qui s'adresse aux personnes les plus éloignées de l'emploi) et anime la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics. L'année 2017 a permis de préfigurer un élargissement du périmètre d'intervention de l'association.

GPSEA a signé en 2017 avec la Société du Grand Paris une **convention de partenariat pour le développement de l'emploi dans les chantiers du Grand Paris Express**. A ce titre, l'Etablissement public territorial est chargé de mobiliser les acteurs de l'emploi locaux afin de former et positionner des personnes en recherche d'emploi sur ces chantiers. Les entreprises titulaires des marchés de travaux liés au Grand Paris express ont en effet l'obligation de réserver au moins 5% des heures de travail à des publics en insertion. Sur notre territoire, cela représente **240 000 heures de travail**.

**L'Espace emploi du Plateau Briard** a été créé en 2006 et propose un suivi personnalisé aux demandeurs d'emploi de ce secteur, ainsi qu'un appui en termes de moyens techniques de recherche d'emploi disponibles sur place.

Enfin, GPSEA a soutenu plusieurs **autres structures** d'insertion par l'activité économique et dispositifs visant à lever les freins à l'emploi.

## 5.6. Une gestion durable des ressources naturelles

### 5.6.1. La gestion de l'eau potable et des eaux usées

**La gestion de l'eau potable est une compétence territoriale**. C'est donc Grand Paris Sud Est Avenir qui reprend la gestion des délégations de services publics pour la fourniture d'eau potable avec les prestataires des communes membres. Cela représente un réseau de 475 202 ml.

Depuis le 1er janvier 2016, **GPSEA est aussi compétent en matière d'assainissement des eaux usées ainsi qu'en matière de traitement des eaux pluviales**.

L'Etablissement public exerce directement sa compétence sur 11 villes : Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévis, Limeil-Brévannes, Noisieu, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie. Pour les communes de Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes, GPSEA adhère au Syndicat pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux de la Vallée de l'Yerres (SYAGE).

Le réseau d'assainissement, long de 852 kilomètres environ, permet la collecte et l'acheminement des eaux usées et eaux pluviales vers les réseaux départementaux. Les eaux sont ensuite rejetées dans les réseaux interdépartementaux pour ensuite être traitées au sein des stations d'épuration du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) avant rejet au milieu naturel.

**Le réseau d'assainissement est majoritairement séparatif** sur les communes de l'ex communauté d'agglomération Haut Val-de-Marne, et les communes de Créteil, Limeil-Brévannes et Bonneuil-sur-Marne. Le réseau d'assainissement de la commune d'Alfortville est majoritairement de type unitaire.

Le réseau comprend des ouvrages annexes (regard de visite, avaloir, et grille, chambres à sable), des postes de relevage (eaux usées et eaux pluviales) et des bassins de rétention.

**La mise à jour du patrimoine est prévue sur trois années.** La connaissance du patrimoine assainissement est un élément important pour l'exploitation des ouvrages assainissement. Il évolue en fonction de :

- la réalisation des travaux sur les réseaux d'assainissement de la collectivité (réhabilitation, mise en séparatif)
- la remise de nouveaux ouvrages à la collectivité lors des opérations d'aménagement menées par les communes
- l'intégration de voies nouvelles au domaine public comprenant des ouvrages d'assainissement.

Toutes les données relatives à la compétence « eau et assainissement » sont dans les rapports annuels :

<http://sudestavenir.fr/files/assainissement/Rapport-Annuel-GPSEA-assainissement-2016-2.pdf>

<http://sudestavenir.fr/files/assainissement/1-SyAGE-AC-RPQS-2016.pdf>

### 5.6.2. Le Massif de l'Arc boisé

Le Massif de l'Arc boisé, constitué des forêts de La Grange, de Grosbois et de Notre-Dame, s'étend sur 16 communes et 3 000 hectares.

Reconnu **réservoir de biodiversité** par le SDRIF et le Plan vert régional, il rassemble à la fois des milieux forestiers et aquatiques. Il abrite de nombreuses espèces animales remarquables et est aussi source de valorisation économique, avec une production de bois qui garantit la gestion durable de la forêt.

Afin de mener des actions en faveur de la protection et de la préservation de ce massif forestier, une 3ème charte 2015-2020 a été élaborée grâce à une large concertation. Trois enjeux ont été définis :

- une meilleure protection du massif de l'Arc boisé et de ses continuités écologiques
- une gestion durable des forêts
- un accueil du public respectueux de l'espace naturel.

Cette charte a été approuvée par GPSEA le 9 mars 2016. L'EPT assure également la Co-présidence du Comité partenarial, avec les départements du Val-de-Marne et de l'Essonne.

### 5.6.3. La production florale et agricole

Grand Paris Sud Est Avenir dispose de serres de culture pour les végétaux destinés au fleurissement des communes membres et d'une pépinière produisant vivaces, graminées, arbustes et arbres destinés à la végétalisation des espaces verts des communes de GPSEA (décision du conseil de Territoire du 29 mars 2017).

Sur l'ensemble du site de production (1 ha de serres plastique et 0,6 ha de serres verre), près de 13 personnes produiront environ, 325 000 plantes annuelles, 305 000 bisannuelles issues à 80% de semis réalisés sur place en 2018.

La pépinière de 5,5 hectares est entretenue par 6 personnes. Elle contient environ 374 arbres d'ornement et 106 conifères, 3 200 arbustes de pleine terre ainsi que 51 000 plantes vivaces, graminées et fougères cultivées en hors sol. Toutefois, le centre horticole ne pouvant tout produire, il complète certaines commandes par le biais de marchés publics passés auprès de fournisseurs spécialisés (bulbes et rhizomes, plantes vertes,...).

Le centre comprend également une serre dite d'orangerie de 700 m<sup>2</sup>, destinée à hiverner en automne tous les végétaux frileux, attendant d'être replantés dans les villes au printemps suivant (bananier, papyrus,...).

Elle abrite également de nombreuses plantes vertes destinées à la décoration des locaux de GPSEA ou aux manifestations.

Enfin, le centre horticole propose une offre pédagogique destinée à accueillir tout type de public, composé d'un jardin des 5 sens, de potagers sous diverses formes, d'un rucher et d'un espace de pique-nique.

## 5.7. Développer une économie durable et solidaire

Compétences partagées avec la Métropole du Grand Paris, l'aménagement et le développement économique du Territoire sont soumis à la définition de l'intérêt métropolitain qui doit intervenir au plus tard le 31 décembre 2017.

En matière d'aménagement, l'objectif est d'améliorer l'attractivité de GPSEA et d'optimiser l'environnement des entreprises.

### 5.7.1. Un diagnostic socio-économique

Alliant données quantitatives et qualitatives, le **diagnostic socio-économique** de GPSEA constitue un premier cadre de référence pour une meilleure connaissance du territoire en vue notamment de contribuer à la définition des orientations politiques et des dispositifs en matière de développement économique. Ainsi, GPSEA a souhaité établir un état des lieux de 10 secteurs, identifiés comme porteurs : l'innovation et la recherche, l'internationalisation, l'agriculture, le commerce de proximité et l'artisanat, les éco-activités, l'industrie, la logistique, la santé et les sciences du vivant, le tourisme et l'économie sociale et solidaire.

GPSEA est impliqué dans le Contrat de Développement Territorial des « Boucles de la Marne » qui couvre notamment la ville de Chennevières-sur-Marne. Celui-ci est inscrit dans une dynamique de « cluster de la ville durable », pôle francilien et international du développement urbain durable autour de la Cité Descartes.

### 5.7.2. Un engagement avec le Club d'entreprises CECAP

Le Club d'Entreprises CECAP regroupe plus de 80 entreprises dynamiques. Il a développé son propre label Entrepreneur RSE. Cette démarche, accompagnée par GPSEA, a pour objectif d'encourager les entreprises à des actions relevant du développement durable. En 2017, 4 entreprises ont été distinguées.

### 5.7.3. L'économie sociale et solidaire

Dans le cadre de l'appel à projets annuel "Initiatives d'Economie Sociale et Solidaire", GPSEA a soutenu quatre projets :

- L'association « Les amis de la Cour Cycllette » (Alfortville) pour la création d'un café-associatif de 40 couverts au sein d'un tiers-lieu regroupant plusieurs acteurs économiques et associatifs œuvrant pour la transition énergétique. A terme, ce projet devrait créer 2 emplois.

- L'association « Terre d'ici » (Sucy-en-Brie) visant le regroupement de trois associations en vue de développer l'accès à une alimentation bio en circuits-courts. L'objectif fixé est de passer de 150 à 250 familles adhérentes.
- L'Atelier Chantier d'Insertion Emmaüs-la friperie solidaire (Alfortville) pour son projet « Relooking vestimentaire éco-responsable au service de l'économie circulaire », alliant insertion professionnelle et économie circulaire.
- L'association « Relocalisons » (Chennevières) pour le projet « Initiatives Zéro Chômeur Longue Durée Bois l'Abbé Chennevières-sur-Marne » visant la création d'emplois locaux répondant aux besoins et compétences de chômeurs de longue durée, l'objectif étant d'explorer le marché local pour détecter de nouvelles activités.

Ces lauréats ont été primés lors d'un événement organisé à l'occasion du Mois de l'ESS. Une cinquantaine de professionnels étaient présents autour de 3 groupes de travail : accompagnement technique et juridique, montage financier et recherche de fonds et recherche immobilière. L'occasion pour les porteurs de présenter leurs activités, les difficultés rencontrées et d'exprimer leurs attentes.

#### 5.8. Des compétences redéfinies en matière d'espace public

En septembre 2017, les compétences liées à l'aménagement de l'espace public ont été redéfinies.

Un processus de discussions et d'échanges avec les villes a permis de reconnaître d'intérêt territorial des voiries et parcs de stationnement, pour lesquels l'aménagement, la création et l'entretien relèvent de la compétence de Grand Paris Sud Est Avenir.

Par ailleurs, GPSEA a confirmé ses compétences dans deux domaines :

- au titre de l'entretien et l'aménagement des itinéraires cyclables, autres que les pistes et bandes cyclables, compétence exercée par l'ancienne communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne
- au titre de la création, la gestion et la mise en valeur des itinéraires de découverte » exercée par l'ancienne communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne.

La redéfinition de ces compétences permettra de mettre en place de nouvelles politiques publiques afin d'offrir un meilleur cadre de vie aux habitants du territoire.